

# **VIE RELIGIEUSE ET APOSTOLIQUE**

P. Jean-Emile Anizan

(Brochure Rose)

# VIE RELIGIEUSE ET APOSTOLIQUE

PAROISSES  
ET  
ŒUVRES POPULAIRES

IMPRIMATUR

Parisis, die 3 Augusti 1921

Ludovicus Card. DUBOIS. Arch. Parisiensis

## Les Fils de la Charité

Un souffle du ciel semble à l'heure actuelle ébranler beaucoup d'âmes d'élite et les orienter, tout à la fois, vers la plus haute perfection et vers l'apostolat des foules populaires que l'enfer n'a que trop réussi à tromper et à détourner de Dieu.

De perfection ces âmes ont soif. Elles en ont soif pour elles-mêmes.

L'épanouissement providentiel de la dévotion au Sacré-Cœur, cet effort de l'amour divin que Dieu a réservé pour nos temps de refroidissement, les apparitions successives de la très Sainte Vierge, surtout celles de Lourdes suivies d'une période de miracles et de grâces incomparables, ont remué profondément les âmes chrétiennes, et particulièrement les âmes ferventes.

La persécution elle-même les a trempées. la guerre et ses rudes leçons sont venues à leur tour éclairer les esprits, aiguïser les volontés et jeter un éclat singulier sur le néant de cette vie si fragile et sur les éternelles perspectives de l'autre.

Dieu lui-même du reste sollicite intimement beaucoup de cœurs.

Se sanctifier, viser à la perfection, voilà la grande affaire, tout le dit aux âmes de foi.

C'est aussi le grand, pour ne pas dire l'unique moyen de ramener à Dieu les foules qui se perdent.

On a tout essayé depuis cent ans. Il a été fait un effort colossal d'intelligence, d'ingéniosité, d'argent, de dévouement.

Il n'est pas d'entreprises que les catholiques n'aient tentées et même réalisées : enseignement chrétien supérieur, secondaire et primaire, associations, cercles, patronages, œuvres religieuses de charité et d'instruction, institutions économiques, professionnelles et sociales, bonne presse, ligues, congrès, manifestations de tous genres. Tout a été mis en œuvre et sur large échelle.

Certes, de grands résultats partiels ont été obtenus.

Si, après le déploiement formidable de moyens employés par le mal pour pervertir et déchristianiser les âmes, il reste encore une proportion consolante de vrais pratiquants, c'est à toutes ces entreprises apostoliques qu'on le doit.

Mais on ne peut nier qu'en dépit de tant d'efforts, le mal ait fait de grands progrès, qu'il se soit généralisé.

Le succès du bien n'a répondu ni à l'étendue ni à l'intensité des efforts du zèle.

Après une telle dépense d'intelligence, de forces et de ressources, nous nous trouvons en face des masses à convertir.

Est-ce à dire que le mal est irrémédiable ? Non.

Si Dieu a fait les nations guérissables, à plus forte raison a-t-il fait les individus convertissables, l'expérience du reste le prouve.

Mais alors ?

Les âmes de foi et surnaturellement avisées comprennent qu'en face d'un mal si étendu et si invétéré, il faut joindre à tous les moyens employés une puissance surhumaine, la sainteté.

Ce n'est pas une nouveauté, certes. L'histoire de l'Église dans tous les siècles nous révèle que c'est par les Saints qu'elle a implanté et conservé la foi dans les générations passées. La vie même des grands sauveurs d'âmes nous dévoile qu'ils ont été tous des saints.

C'est d'ailleurs la doctrine qu'ont toujours enseignée les maîtres en spiritualité.

Aussi sent-on cette conviction et cette aspiration grandir de jour en jour. « Il nous faudrait des saints ! » disent les fidèles. « Il faut que nous devenions des saints ! » pensent les âmes appelées à l'apostolat de notre temps.

Oui, il faut des saints ! Il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté, de l'activité et du dévouement pour convertir les foules. Il ne suffit même pas d'avoir de la science, de l'éloquence ou de la foi. Tout cela peut être vain au point de vue des résultats. Saint Paul l'a proclamé il y a longtemps. Mais c'est une leçon plus nécessaire que jamais.

Il faut la sainteté, la perfection.

« Mais la perfection n'est pas de ce monde, » dira-t-on sans doute. Elle n'existe même nulle part dans les créatures. La perfection absolue n'est qu'en Dieu.

Mais il y a une perfection relative que le Fils de Dieu lui-même a appelée de ce nom, quand il a dit au jeune homme de l'Évangile : « Si tu veux être parfait, va, vends tous tes biens et suis-moi ! »

L'homme peut aspirer à cette perfection, et la route pour y arriver a été tracée par le Sauveur lui-même. Aussi l'Église déclare-t-elle que ceux qui s'engagent dans cette voie embrassent l'état parfait.

Bien plus, chargée par son Divin Auteur de préciser et d'appliquer ses enseignements, elle a fixé et codifié les conditions et les règles de cet état parfait qu'elle appelle l'état religieux.

On peut le définir : une forme de vie instituée par Notre-Seigneur, réglée dans ses principaux détails par l'Église, ayant sa place officielle et reconnue, dans laquelle des fidèles réunis en société religieuse se fixent par les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance selon leur règle, pour procurer plus efficacement la gloire de Dieu, tendre à leur perfection et sauver plus sûrement les âmes : forme de vie que Dieu couronnera dans le ciel par des récompenses particulières.

Cet état de vie est un but pour les âmes appelées, il est aussi un moyen d'arriver à la plus haute sainteté.

Les âmes d'élite le comprennent et le sentent, c'est pour cela qu'elles y aspirent.

« Tant qu'à abandonner le monde et à se donner à Dieu, faisons-le aussi totalement et aussi magnifiquement que possible ! » telle est leur aspiration intime.

Mais il existe chez un grand nombre d'entre elles une autre aspiration parallèle, c'est celle de l'apostolat de la foule.

La masse est éloignée de Dieu. Elle semble même se plonger et s'enliser de plus en plus dans la préoccupation des biens et des jouissances de ce monde.

Le bien-être, le confortable, le plaisir, et, pour se les procurer, l'argent, c'est là que convergent tous les désirs et tous les efforts.

Là ont leur source presque tous les conflits sociaux et les crimes individuels, là aussi la désagrégation de la famille et de la société.

On a enlevé aux âmes la perspective de leur vraie destinée, du ciel ; elles n'ont plus d'autre horizon que la terre. De là les succès du matérialisme et du socialisme.

Il faut, à ces foules, des apôtres qui reprennent avec intensité le travail de conversion de la primitive Église.

Il y a pour cela, assurément, de nombreux moyens surnaturels : la prédication, la prière, l'instruction, les œuvres particulières s'adressant à tel ou tel âge, à telle ou telle catégorie.

Beaucoup se sont donnés uniquement à quelqu'un de ces apostolats en y joignant la vie parfaite. Ils ont acquis, par le fait de cette spécialisation, une très grande puissance sur ceux qu'ils visaient, et ils ont rempli une mission providentielle.

Mais le mal est devenu si général et si profond, l'emploi de tous les moyens réunis apparaît si nécessaire, qu'un grand nombre d'âmes appelées à travailler au champ de Dieu ne se sentent pas attirées vers les spécialisations.

Elles cherchent un apostolat d'ensemble saisissant tous les membres de la famille et de la société, employant simultanément tous les moyens d'évangélisation : enseignements, sacrements, culte public, liturgie, œuvres diverses, et profitant de tous les incidents de la vie pour atteindre les âmes.

Cet apostolat existe de longue date sous la forme du ministère paroissial, c'est l'apostolat pastoral.

La paroisse, en effet, institution séculaire et normale d'évangélisation dans l'Église, saisit la famille entière, l'enfant et l'adulte, le malade, l'affligé, l'infirmes et le vieillard. Elle met l'apôtre en contact constant et universellement accepté avec la masse des âmes.

Baptêmes, catéchismes, premières communions, fiançailles, mariages, maladies, épreuves, morts et mille autres circonstances sont, pour elle, autant d'occasions providentielles pour atteindre une foule d'âmes qui sans elles échapperaient entièrement à l'action du prêtre.

Et puis, l'église paroissiale est la maison de Dieu, des âmes et des familles, où tout parle et rappelle un souvenir touchant, familial ou personnel.

Elle est acceptée de tous, elle manquerait même aux non-pratiquants si elle disparaissait. Elle a tellement passé dans les mœurs que les sectaires eux-mêmes

n'oseraient parler de la supprimer. C'est pour le prêtre le moyen incontestable et incomparable de contact avec tous.

Mais, il faut bien le reconnaître, les Instituts religieux, notamment dans notre pays, se sont consacrés à des spécialisations et ont laissé au clergé séculier le grand apostolat pastoral. Aussi, beaucoup d'âmes d'élite ont-elles été réduites à cette alternative : ou renoncer à l'état parfait, ou s'éloigner du ministère des paroisses.

Actuellement, beaucoup ne peuvent se résoudre à sacrifier l'un ou l'autre et aspirent à joindre les deux.

C'est là la double orientation dont nous parlons plus haut, et qui tend à progresser sous l'influence de ce que nous appelons un souffle du ciel.

Le but de cet opuscule est d'offrir la satisfaction de cette double aspiration aux âmes qui sentent ce souffle surnaturel.

Un grand Évêque, auquel nous exposions nos projets d'union de la vie parfaite à l'apostolat des paroisses populaires, s'écriait : « C'est là une pensée du Saint-Esprit ! si vous réalisez cet idéal, je vous ouvrirai de suite les portes de mon diocèse ! »

Un autre nous disait : « Je ne sais si Dieu vous réserve de réaliser cette union, mais vous pouvez être convaincu qu'elle sera réalisée, car c'est une nécessité. »

Un troisième nous affirmait que c'est là l'œuvre actuelle.

Eh bien, cet idéal est réalisé, c'est ce que nous allons exposer succinctement, nous offrant à donner de vive voix de plus amples renseignements à qui les désirerait.



Vers la fin de la guerre, après des épreuves comme Dieu en met toujours à la base de ses œuvres, on présenta au Souverain Pontife le projet d'un Institut religieux, qui joindrait la pratique de la vie parfaite au ministère paroissial et des œuvres dans les milieux populaires.

Cet Institut se composerait de prêtres et de frères. Ceux-ci rempliraient auprès des premiers un rôle se rapprochant de celui des diacres dans la primitive Église.

Sa Sainteté Benoît XV accueillit avec faveur le projet et retint le rapport présenté, n'y voulant répondre qu'après l'avoir lu et examiné.

Il l'annota de sa main, retranscha quelques détails, en souligna quelques autres, puis, convoqua près de lui un intermédiaire qu'il entretint longuement du projet. Il déclara autoriser et approuver la fondation. « Un nouvel Institut, dit-il, a toujours sa place dans la sainte Eglise, in domo Patris mei mensiones multo sunt. Celui-ci trouvera à travailler efficacement dans l'Église pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. »

Il approuva pleinement l'adjonction de frères qui, auprès des prêtres, trouveraient mille occasions d'exercer un apostolat fructueux.

Le nom de Fils de la Charité fut agréé avec grande faveur par le Saint-Père qui déclara en apprécier la signification surnaturelle et tout adaptée au but à poursuivre.

« Quant aux œuvres, ajouta l'intermédiaire, le Saint-Père approuve l'idée de se dévouer aux paroisses pauvres. Cette idée répond à un réel et impérieux besoin, elle résout beaucoup de difficultés, elle permet d'employer le personnel tant ecclésiastique que laïque et elle sera certainement agréée des Évêques. Enfin, Sa Sainteté émet le vœu que Dieu bénisse cette fondation en lui envoyant beaucoup de vocations généreuses. »

Le nouvel Institut naquit, avec la bénédiction du premier représentant de Dieu, le 25 décembre 1918.

Toutes les prescriptions du nouveau Code de droit canonique relatives aux nouvelles congrégations furent observées, selon la recommandation du Pape. Il avait voulu qu'il fût tout d'abord un Institut diocésain, selon le droit. Il le rattacha au diocèse de Paris, promettant de lui accorder, en temps opportun, toutes les approbations qui le constitueraient Institut pontifical.

Il déclara du reste que, jusqu'à ce moment même, son titre d'Institut diocésain de Paris n'entraverait nullement son extension dans les autres diocèses.

En fait, après six ans d'existence, outre ses deux maisons de formation, il dirige déjà quatorze paroisses dans les diocèses de Paris, de Versailles et de Cambrai.

Beaucoup d'autres diocèses sollicitent également des sujets pour leurs paroisses populaires.

L'Église, en la personne de Pie XI, a réalisé avec une précocité remarquable la promesse de Benoît XV.

Elle a accordé en 1924 à l'Institut, malgré sa fondation si récente, le décret de louange et la première approbation de ses Constitutions, faveurs qui, en général, ne s'accordent que successivement et après un délai beaucoup plus long. L'Institut est maintenant Pontifical.

Une nouvelle faveur même vient de lui être accordée par le Souverain Pontife. Il lui a donné comme Protecteur, l'un des Cardinaux les plus en vue, Son Eminence le Cardinal Laurenti, préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux.

La preuve est manifeste des dispositions favorables de l'Église à l'égard du jeune Institut, et de la confiance qu'il mérite.



Exposons succinctement ses diverses modalités et comment il harmonise ses deux buts.

Bien entendu, sa fin première, comme celle de tous les Instituts religieux, est de promouvoir la gloire de Dieu et la sanctification de ses membres.

Ses moyens sont : l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la pratique des Conseils Évangéliques et l'observance de ses Constitutions.

Sa fin secondaire mais essentielle, fin qui le distingue des autres Instituts, est l'évangélisation de la classe populaire et pauvre par le ministère des paroisses et de leurs œuvres.

L'esprit des Fils de la Charité consiste dans un tendre et profond amour pour le Divin Sauveur, le détachement d'eux-mêmes jusque dans la poursuite du bien, un zèle ardent pour le salut surtout des travailleurs, des pauvres et des déshérités de ce monde. Mais comme leur nom l'indique, leur vertu caractéristique est la Charité, à la perfection de laquelle ils doivent tendre sans cesse.

Notre-Seigneur, ami des pauvres, des pécheurs et source de toute charité, est le modèle qu'ils font profession de reproduire.

Beaucoup d'Instituts, par une inspiration providentielle, ont pris comme exemplaires leurs saints fondateurs. Les fils de Celui que Saint Jean a appelé la Charité, « Deus Caritas est », ne veulent avoir d'autre exemplaire et patron que le Verbe fait homme, fils éternel de l'infinie Charité.

Nul, en effet, n'a comme lui glorifié son Père par sa sainteté et l'apostolat des foules. C'est lui, du reste, qui a apporté au monde la loi de Charité.

Leur première dévotion est celle que le Divin Maître a réservée à notre temps pour arracher les âmes à leur froideur et à leur indifférence, la dévotion au Sacré-Cœur. C'est cette dévotion qu'il a soif de voir régner dans le cœur de ses intimes, celle qui, selon sa promesse, attire le plus de bénédictions sur l'apostolat.

Leur fête patronale est celle du Sacré-Cœur.

Leur seconde dévotion est celle de l'Immaculée Mère de Dieu, dont le rôle auprès des âmes apparaît si prépondérant et si providentiel à l'heure présente. Les apparitions successives de notre temps en sont autant de preuves manifestes. Aussi la fête de l'Immaculée-Conception est-elle leur seconde fête.

Leurs patrons secondaires sont : Saint Joseph, modèle des âmes intérieures et des travailleurs, Saint Jean l'évangéliste le disciple de la Charité, Saint Vincent de Paul auquel sont confiées toutes les œuvres charitables, et Saint François d'Assise le grand amant de Notre-Seigneur et le missionnaire si charitable des foules de son temps.

L'Institut est sacerdotal bien qu'il comprenne des frères apôtres, avec lesquels les prêtres ne forment qu'une seule famille unie dans l'amour de Dieu et des âmes.

Évidemment, les prêtres occupent le premier rang selon l'ordre et la hiérarchie de l'Église.

Le ministère des prêtres se résume dans celui des paroisses pauvres et populaires, fécondées par toutes les œuvres adaptées aux besoins des lieux et des temps. C'est là leur champ providentiel.

Entièrement consacrés à Dieu, soutenus par les grâces de leur vocation, de la vie commune et des exercices religieux, dégagés des charges familiales et de toute préoccupation humaine, aidés par des frères associés à leur action, ils ne peuvent pas, s'ils sont fidèles, ne pas produire d'abondants fruits de salut.

Pour perpétuer dans l'Institut l'esprit d'humilité, base de toute perfection, et de peur qu'il se laisse un jour détourner de sa mission, comme cela s'est vu quelquefois dans l'histoire des Congrégations religieuses, ses prêtres renoncent d'une façon absolue, en y entrant, à toute dignité et à tout honneur ecclésiastiques.

Les frères ne sont pas des frères convers ou servants, ils sont des auxiliaires des prêtres.

Dans l'intérieur de l'Institut, ils sont plus spécialement chargés du temporel. Au dehors, ils sont affectés aux paroisses et à leurs œuvres.

On les applique, selon leurs facultés et les besoins, aux catéchismes, au chant liturgique, à la tenue des églises et des sacristies, aux patronages, cercles, écoles paroissiales, aux œuvres de presse, aux institutions professionnelles ou de charité.

On peut comprendre par là combien vaste est le champ de leur apostolat.

Pour les frères comme pour les prêtres, la vie religieuse est stricte et sévère. Aussi, n'accepte-t-on que des sujets donnant des gages d'une vocation sérieuse, décidés à poursuivre généreusement leur perfection et à se dévouer sans compter à l'apostolat. Ceux-là seuls trouveront dans l'Institut leur emploi et leur bonheur.

On doit, en entrant, fournir les preuves de son baptême, de sa confirmation et du mariage catholique de ses parents.

Une maladie incurable ou contagieuse serait un obstacle à l'admission.

Le noviciat dure un an. Pour les frères, il est précédé d'un postulat de six mois.

Les vœux ne deviennent perpétuels qu'après trois années d'engagements temporaires.

Plus d'une fois déjà, cette question nous a été posée : « Comment pouvez-vous allier les exercices réguliers de la vie religieuse avec les fonctions multiples et les imprévus du ministère paroissial ? »

C'est là une question d'adaptation.

L'essence de la vie et de l'esprit religieux se retrouve nécessairement dans tous les Instituts ; mais l'ordre, le choix et le temps des pratiques de perfection varient selon le but particulier poursuivi.

Les heures, la durée et même le nombre des exercices ne peuvent être identiques dans un ordre contemplatif et dans un ordre apostolique.

Les congrégations enseignantes et charitables ne peuvent embrasser toutes les pratiques des Chartreux ou des Trappistes.

Celles qui se donnent à la prédication et aux missions ont une organisation de vie différente de celles qui se donnent au soin des malades, qui se donnaient autrefois au rachat des captifs ; et cependant, toutes ne faisaient-elles pas la profession religieuse ?

Chaque Institut adapte ses pratiques et son organisation de vie à sa mission providentielle.

Il en a été et il en sera toujours ainsi.

Pourquoi n'y aurait-il que le service des paroisses à ne pouvoir s'allier à la vie religieuse ?

Celle-ci s'est adaptée dans la suite des siècles à des situations bien autrement difficiles.

Nous connaissons, même en ce moment, des Congrégations, dont le but pourtant est absolument différent, et qui, néanmoins, en certains endroits, ont su adapter leurs règles religieuses au ministère paroissial.

A combien plus forte raison un Institut dont c'est la mission propre !

Évidemment, il doit tenir compte des nécessités des âmes, des fatigues journalières qui s'imposent à ses sujets, des imprévus même qui se rencontrent. Il le doit et il le peut, l'expérience en est faite.

Il est certains exercices qui se retrouvent dans tous les Instituts : la messe, le saint office, l'oraison, les lectures et les conférences spirituelles, les retraites et quelques autres. Certaines pratiques de pénitence, le silence dans la mesure du possible et les demandes de permissions s'imposent également.

Il n'est rien là qui soit en opposition avec le ministère paroissial, et tout cela se trouve chez les Fils de la Charité.

Il est vrai que certaines tentatives du même genre ont peu réussi, mais la cause en a été au défaut d'adaptation.

On avait voulu joindre les pratiques des Congrégations contemplatives les plus sévères aux fatigues du ministère journalier des âmes : le lever de la nuit, le chant de l'office divin, des jeûnes réitérés. La majorité des sujets n'y put tenir.

Redisons que ces pratiques si méritoires, et possibles aux contemplatifs, ne sont pas dans l'essence de la vie religieuse.

L'Église, toujours si sage, a adouci d'office, de notre temps, certaines pénitences très chères à des Ordres contemplatifs, à cause de l'affaiblissement des santés. Elle ne l'eût pas fait si elle avait atteint par là la vie religieuse elle-même.

L'Institut des Fils de la Charité a tenu compte des forces moyennes de ses membres et des besoins des fidèles.

Il n'a pas très notablement ajouté aux exercices des saints prêtres séculiers.

Il trouve une compensation suffisante dans la stricte observance des Conseils Évangéliques et dans quelques pratiques de perfection supplémentaires que prescrivent ses Constitutions.

Nous tenons à ajouter que l'Institut fait profession d'un dévouement absolu au Saint-Siège et d'une soumission filiale à toutes ses directions.

Il veut aussi que ses sujets soient parmi les fils les plus fidèles de Nos Seigneurs les Evêques, sous la juridiction et la direction desquels ils exercent leur ministère, allant, autant qu'ils le peuvent, au-devant de leurs prescriptions et de leurs désirs.



En embrassant la vie religieuse, les Fils de la Charité ne prétendent nullement se poser en modèles devant leurs frères respectés et aimés du clergé séculier. Ils veulent simplement suivre leur vocation, répondre à l'appel de Dieu.

Il fait entendre sa voix à qui il veut, et le premier devoir de tous est de s'y conformer.

Il y a chez les prêtres du clergé séculier de grandes vertus et de grands mérites, le Curé d'Ars en est un illustre exemple.

Ce sont eux qui portent depuis longtemps tout le fardeau du ministère paroissial.

Combien y ont usé prématurément leurs forces ! Que d'autres sont restés sur la brèche jusqu'à la vieillesse la plus avancée et ont acquis des mérites incalculables !

Il en est un certain nombre qui, désireux d'une plus grande perfection, ont embrassé volontairement la vie commune ou se sont engagés dans des Associations sacerdotales dont l'unique but est la poursuite de la sainteté.

Certaines de ces Associations comportent même des vœux de dévotion et se rapprochent dans une certaine mesure de la vie religieuse.

Mais nul ne peut nier que la profession religieuse soit encore plus parfaite et que Dieu lui ait réservé ses plus magnifiques promesses.

Disons à ceux qui entendent l'appel de Dieu, que, sans être absolument impérative, la vocation entraîne des responsabilités.

Quand Notre-Seigneur vit s'éloigner le jeune homme infidèle à sa vocation, il prononça d'une voix attristée les paroles inquiétantes relatées, non sans une intention providentielle, dans l'Évangile.

Les Apôtres, émus de cette scène poignante, se tournèrent alors vers Notre-Seigneur. « Et pour nous qui avons tout quitté, lui dirent-ils, qu'en sera-t-il ? » C'était le cri des âmes fidèles à l'appel divin. « Vous qui avez tout quitté, répondit le Sauveur, vous serez assis éternellement sur des trônes, et vous jugerez les douze tribus d'Israël. »

La vie religieuse est une vocation. Quiconque ayant l'honneur d'y être appelé s'en détourne, risque son âme.

Sans doute l'Église enseigne que l'infidélité à la vocation n'est pas par elle-même un péché, mais la parole de Notre-Seigneur sur le jeune homme infidèle en dit long.

Au contraire, la fidélité à cette vocation la plus haute, a reçu la promesse des plus sublimes récompenses.

A quelle gloire, à quel bonheur le Divin Maître fait-il allusion dans ses paroles mystérieuses aux Apôtres ? Nul ne peut le dire ici-bas.

Il y a là, sans aucun doute, un merveilleux secret dont Dieu réserve la révélation au jour de la justice éternelle. Ce sera le salaire de ceux qui auront tout quitté pour lui et embrassé la vie parfaite d'un cœur généreux.

Un jour, Notre-Seigneur abordant un homme lui dit : « Suis-moi ! » Celui-ci prétextant la nécessité d'aller ensevelir son père : « Laisse les morts ensevelir les morts, répondit Jésus. Pour toi, va annoncer le royaume de Dieu. »

A un autre qui remettait de le suivre, il répliqua : « Quiconque regarde en arrière n'est pas digne de moi.»

Enfin, peu après, donnant à ses disciples la mission d'aller annoncer sa venue : « Partez, leur dit-il, ne portez ni bourse, ni sac, ni souliers... »

C'est le renoncement absolu que Notre-Seigneur réclamait de ses premiers apôtres et que l'Église a mission d'adapter aux circonstances.

Qui oserait penser qu'il a moins de valeur aujourd'hui aux yeux de Dieu ?

Sans doute, comme pour la chasteté, il n'est pas donné à tous de le réaliser. Concluons comme le Divin Sauveur : « Qui potest capere, capiat ! »

*Pour renseignements supplémentaires, s'adresser à  
M. l'Abbé E. A., 82, rue de l'Université, à Paris.*

---

4518-25. Imp. des Orphelins-Apprentis d'Auteuil  
40, rue La Fontaine, - Paris.